

NOTE DE SERVICE N° 2 - Plan de formations

Année scolaire 2020-2021

Ce plan de formation a été élaboré en prenant compte des consignes ministérielles et départementales.

Précisions :

- x Les Professeurs d'École Fonctionnaires Stagiaires (PEFS) travaillant à 50 % dans les classes doivent bénéficier à minima de 9 heures de formation, participer à 3h de travail en écoles sur les projets spécifiques et suivre 3h de formation avec les conseillers pédagogiques de circonscription (2x1h30, premier temps le 12 ou le 15 octobre selon les jours de présence en classe des PEFS).
Les « PEFS DU » doivent suivre 18 heures de formation, participer à 3h de travail en écoles sur les projets spécifiques et suivre 3h de formation avec les conseillers pédagogiques de circonscription
- x Les brigades et ULIS, ne faisant pas partie des constellations cycle 3 Français ou Mathématiques, doivent suivre des formations cycle 1 ou cycle 2 dans le domaine du Français et des Mathématiques.
- x Formation École et Cinéma : Pour s'inscrire à celle-ci, il faut obligatoirement être inscrit(e) au dispositif école et cinéma **et** ne pas avoir suivi cette formation en 2019-2020.
- x Les écoles bénéficiant de l'ENT Eclat-BFC, cette année, peuvent demander à suivre une formation de 6h, pour tous les enseignant(e)s de l'école.
- x Au cas où une formation en présentiel comptabiliserait moins de 8 inscrits, celle-ci sera annulée. Vous serez alors invité(e) à choisir une autre formation

Pour les directeurs(rices), une formation spécifique leur est destinée :

Formation	Public visé	Date et lieu	Formateur(s)
	6 heures (deux temps de 3h)		
Réponses aux attentes des directeurs exprimées dans ce document partagé	Tous les directeurs(rices)		Toute l'équipe de circonscription

Précisions concernant les enseignant(e)s exerçant à temps partiel :

- x Quel que soit votre temps partiel, vous devez obligatoirement suivre les formations en français (6h)
- x Vous consacrez le reste de votre temps de formation au prorata de votre temps de travail.

Vous trouverez à ce courrier le descriptif des formations par cycle d'enseignement.

Inscriptions

- x Elles sont ouvertes **du 12 octobre au 21 octobre.**
- x Pour vous inscrire, vous devez utiliser la plateforme GAIA accessible depuis le portail ARENA.
- x Les identifiants et mots de passe de connexion sont les mêmes que pour votre messagerie académique électronique.
- x Vous trouverez , joint à ce courrier, un tutoriel pour vous guider sur la plate-forme d'inscription GAIA

Charles PERRIN
Inspecteur de l'Éducation Nationale

